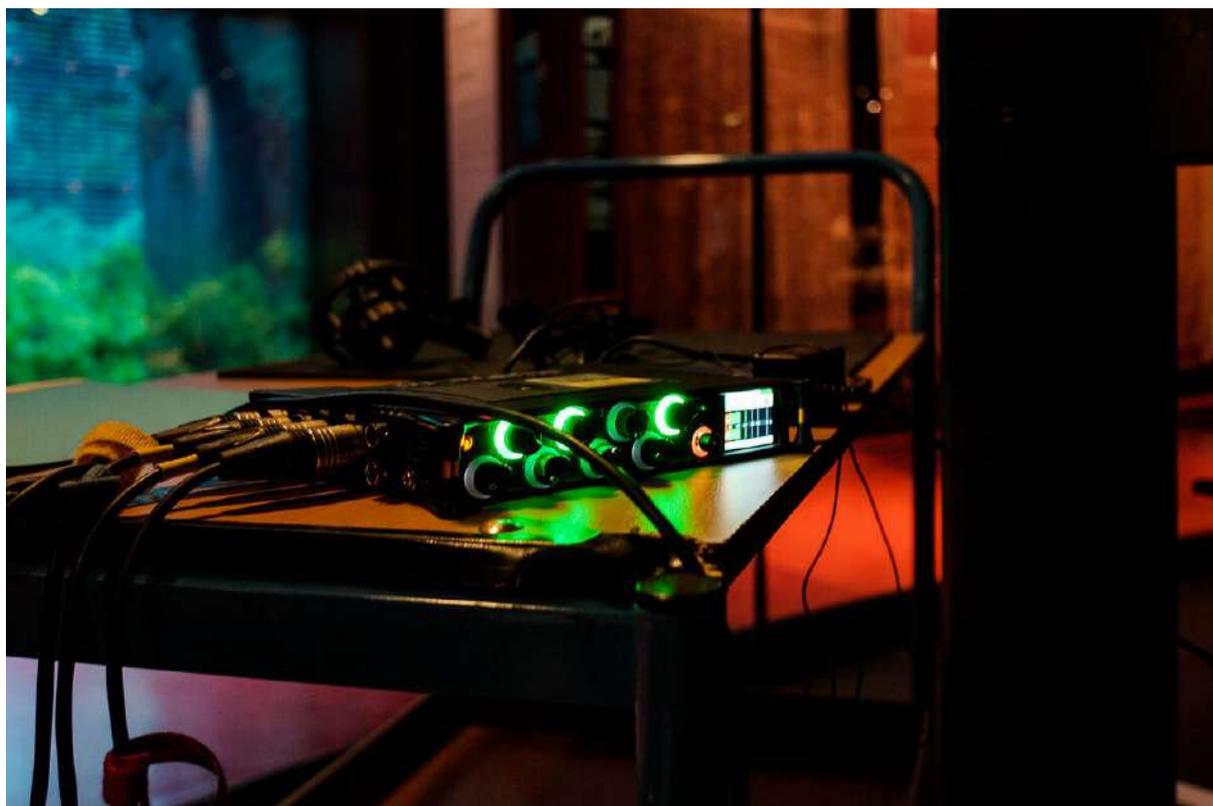


**RÉSIDENCE SONORE  
DU MUSÉE DU QUAI BRANLY-JACQUES CHIRAC**

**APPEL À PROJETS 2023**



©Julien Brachammer

 **MUSÉE DU QUAI BRANLY  
JACQUES CHIRAC**

## **SOMMAIRE**

<b>1. CONTEXTE</b> .....	3
<b>1.1 Le musée du quai Branly – Jacques Chirac</b> .....	3
<b>1.2 La collection audiovisuelle et sonore</b> .....	3
<b>1.3 Le musée et le son</b> .....	4
<b>2. LA RESIDENCE SONORE</b> .....	5
<b>2.1 Caractéristiques de l’œuvre produite</b> .....	5
<b>2.2 Moyens techniques mis à disposition :</b> .....	6
<b>3. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b> .....	7
<b>4. ORGANISATION DE LA SÉLECTION</b> .....	7
<b>5. RÈGLEMENT DU PROGRAMME</b> .....	8
<b>5.1 Pièces constitutives de l’appel à projets :</b> .....	8
<b>5.2 Engagements des candidats :</b> .....	8
<b>6. CALENDRIER</b> .....	9
<b>7. CANDIDATURES</b> .....	9

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Le musée du quai Branly – Jacques Chirac

À la fois musée, centre culturel, lieu de recherche et d'enseignement, le musée du quai Branly – Jacques Chirac met à l'honneur les cultures extra-européennes au cœur de Paris.

Né de la volonté de créer une nouvelle institution dédiée aux arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, le musée a ouvert au public en 2006 dans un bâtiment conçu par Jean Nouvel. Cette répartition géographique se retrouve dans le parcours muséographique, où sont exposées près de 3 500 œuvres.

La collection comprend également quatre ensembles importants de photographies, de textiles et vêtements, d'instruments de musique et d'œuvres de la collection « Mondialisation historique et contemporaine » (dessins, estampes, peintures, sculptures, mobilier).

Parallèlement à la collection d'objets, le musée a pour mission de valoriser et faire connaître le patrimoine immatériel des cultures qu'il représente, à travers notamment un important fonds audiovisuel et sonore, des axes de recherche, des programmes multimédias et une programmation d'arts de la scène.

L'institution témoigne de la vitalité des créations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques et, d'un même geste, manifeste la nécessité de préserver leur diversité, l'obligation de favoriser leur dialogue, leur connaissance et reconnaissance mutuelles. Lieu de décroisement et de questionnement critique, il s'attache à faire découvrir, à travers la richesse de ses collections et de sa programmation, l'infinie diversité des cultures.



Tour des instruments de musique

©musée du quai Branly - Jacques Chirac, Dist. RMN-Grand Palais / Nicolas Borel

## **1.2 La collection audiovisuelle et sonore**

La collection audiovisuelle et sonore est constituée d'archives inédites et de documents édités partiellement hérités de l'ancien Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie (MNAAO) et majoritairement acquise depuis l'ouverture du musée du quai-Branly.

Elle est rattachée à la médiathèque du musée dont la mission est de composer des fonds monographiques, iconographiques, archivistiques et audiovisuels dans les domaines de l'anthropologie, des civilisations et expressions artistiques des continents américains, asiatique, africain et océanien dans leurs formes traditionnelles et contemporaines et ce, dans le but d'en développer l'accès et la présentation à des publics divers.

## **1.3 Le musée et le son**

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac se dresse à la confluence des beaux-arts, de l'ethnographie et de l'art d'aujourd'hui. Entre ses murs, témoignages anciens et contemporains entrent en résonance et les œuvres s'ouvrent à d'autres dimensions, d'autres formes, d'autres temporalités. La préoccupation du contemporain n'a d'ailleurs cessé de parcourir les réflexions menées depuis la création de l'institution. Elle s'est jusqu'à présent manifestée principalement par des œuvres plastiques (peintures aborigènes et collections de photographies contemporaines, expositions temporaires), et la présentation d'arts de la scène pluridisciplinaires.

Les œuvres exposées au musée ont la particularité de raconter une histoire visible et de porter un sens dissimulé, puisque les objets matériels présentés sont très souvent le support d'une dimension immatérielle, intangible (danse, gestes, rituels, paroles, chants...). Conscient de l'importance que revêt aujourd'hui le médium son dans la régénération du patrimoine immatériel, le musée s'est engagé dans une démarche à long terme de soutien et de valorisation de la création contemporaine en art sonore. Le lancement d'une Résidence sonore en 2022 en est un des éléments-clefs.

Le son (qu'il s'agisse de musique, de voix ou de sons issus de l'environnement) est par ailleurs au cœur des réflexions sur le musée de demain. Il est envisagé comme une autre façon d'appréhender les œuvres, au-delà de la stricte perception visuelle, qui permet notamment une meilleure inclusivité de tous les publics et l'intégration de la multiplication des approches, de la pluralité des voix autour des objets présentés.



Tamboours de bois des îles d'Ambrym et de Malekula au Vanuatu (Mélanésie), exposés dans la section « Océanie » du musée, taillés dans des troncs d'arbre évidés. © musée du quai Branly/Antoine Borgeau

## 2. LA RESIDENCE SONORE

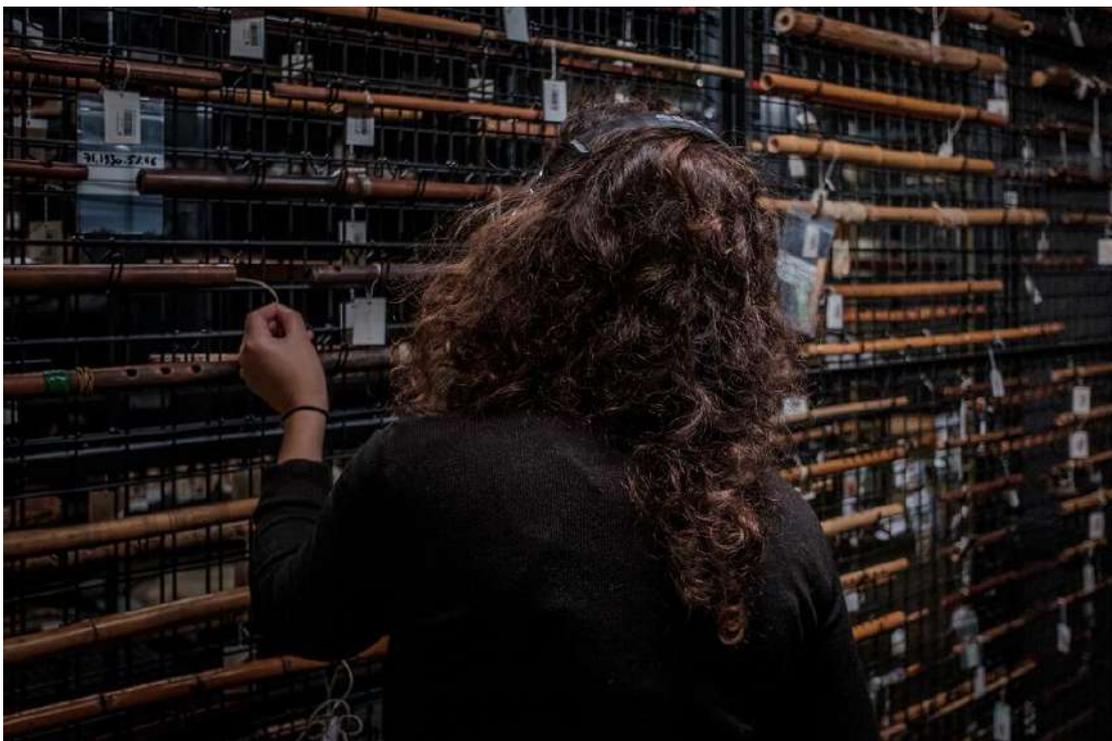
### 2.1 Caractéristiques de l'œuvre produite

Dans le cadre du programme de **Résidence sonore**, le musée finance une œuvre sonore qui pourra intégrer les collections du musée. L'œuvre produite dans le cadre de la résidence pourra résulter d'une pratique artistique transdisciplinaire et ne pas être une œuvre strictement sonore. Cependant, l'œuvre devra être conçue principalement à partir de la matière sonore. Elle pourra faire appel à tous types de matériaux sonores (musique, voix parlée ou chantée, sons d'ambiance...).

Le jury donnera la priorité aux œuvres **conçues en lien avec les collections, enjeux et thématiques du musée**. À ce titre, l'artiste pourra notamment, s'il le souhaite, s'appuyer sur le fonds audiovisuel et sonore du musée, consultable [ici](#), ou sur la collection d'instruments de musique. L'espace appelé « Boîte Musique », situé au niveau R2 du musée (plan en annexe), est un lieu dédié à la présentation d'œuvres musicales ou audiovisuelles. Les œuvres réalisées dans le cadre de la Résidence sonore sont présentés dans cet espace. **En conséquence, la « Boîte Musique » devra faire partie du projet proposé par le lauréat, soit en tant que lieu d'installation, soit en tant qu'espace de médiation.**

Si les espaces du musée peuvent être exploités pour une première présentation de l'œuvre, cette dernière devra pouvoir, le cas échéant, être adaptée pour une présentation dans d'autres lieux de diffusion. Les espaces du musée sont présentés en annexe du présent appel à projets.

A l'issue de sa production, l'œuvre sera présentée au public du musée au cours d'une sortie de résidence dont les modalités seront déterminées par l'artiste dans le dossier de candidature (performance, rencontre, ateliers...).



Phase d'enregistrement au musée par Youmna Saba, lauréate de la Résidence sonore 2022 – octobre 2022

©Julien Brachammer

## **2.2 Moyens techniques mis à disposition**

Dans le cadre de la Résidence sonore, le musée du quai Branly-Jacques Chirac s'est associé au **Fresnoy - Studio national des arts contemporains** qui accueillera l'artiste pour deux sessions de travail d'environ une semaine pour l'accompagner dans la production de son œuvre, et mettra à sa disposition ses moyens techniques de création et de post-production sonores.



Youmna Saba, lauréate de la Résidence sonore 2022, au travail dans les studios du Fresnoy – novembre 2022  
©Julien Brachammer

**Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains, situé à Tourcoing (à 16km de Lille)** est un pôle d'excellence dans l'enseignement artistique, audiovisuel et numérique français, dont le programme pédagogique met en avant le croisement des disciplines, et la production d'œuvres à échelle réelle avec des moyens de production professionnels. La direction artistique de l'école, pilotée par Alain Fleischer, encourage par ailleurs le passage des outils, supports et langages traditionnels de la modernité (cinéma, photographie, vidéo, création sonore et musicale) à l'univers des technologies émergentes et des arts numériques.

Chaque année, l'établissement accueille des artistes qui comptent parmi les plus renommés de la scène internationale, toutes disciplines confondues. À titre d'exemple, on peut citer Jean-Luc Godard, Anne Teresa de Keersmaeker, Sarkis, Gary Hill, Choï, Charles Sandison, Ryoji Ikeda et plus récemment Ben Russell ou Laure Prouvost.

Ces créateurs accompagnent les projets des jeunes artistes étudiant au Fresnoy, tout en réalisant eux-mêmes un projet personnel.



© Max Lerouge, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **Profil des candidats**

La **Résidence sonore** du musée du quai Branly – Jacques Chirac est exclusivement ouverte aux artistes originaires de l'un des quatre continents représentés dans les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac : Afrique, Asie, Amériques, Océanie.

Les artistes issus de ces pays et détenteurs d'une double nationalité sont éligibles au programme de la Résidence.

Il n'y a pas de limite d'âge pour candidater.

Un projet peut être présenté par plusieurs artistes ou par un collectif. Dans ce cas, le montant de la dotation devra être partagé entre les personnes ayant présenté un même projet ensemble.

#### **Dotation**

Le montant forfaitaire de l'aide à la création accordée au lauréat est de 8 000 € nets. Il couvre les droits d'auteur rémunérant le travail du lauréat, l'entrée de l'œuvre dans les collections du musée et la livraison de l'œuvre définitive (fichier numérique ou tout autre format).

En sus, le musée prendra directement en charge les frais suivants :

- Les frais d'hébergement et de voyage pour les sessions de production à Paris au musée et au Fresnoy (Tourcoing).
- Les frais de production, dans la limite d'un montant maximum alloué au projet par le musée, évalué au regard de la fiche technique du projet remise lors de la candidature.
- Les frais de matériels liés au dispositif technique de diffusion (achat/location/installation/maintenance).
- Les éventuels droits d'exploitation des sources non libres de droit issues ou non du fonds audiovisuel et sonore du musée dans la limite d'un montant maximum évalué au regard de la fiche technique du projet remise lors de la candidature.

### **4. ORGANISATION DE LA SÉLECTION**

#### **Calendrier**

Date limite de remise des dossiers de candidature : dimanche 19 février 2023 à minuit, heure de Paris

Pré-sélection : Fin mars 2023

Comité de sélection du lauréat : 13 avril 2023

#### **Jury**

L'ensemble des dossiers de candidature sera étudié dans un premier temps par un jury de présélection interne au musée du quai Branly – Jacques Chirac.

Le jury de sélection définitive, qui désignera le lauréat de la Résidence sonore 2023, rassemblera différentes personnalités qualifiées, en plus du jury interne composé notamment du Président de l'Établissement.

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet au jury au cours d'un entretien en visio-conférence, qui aura lieu dans l'après-midi du jeudi 13 avril 2023 (heure de Paris), et dont les modalités leur seront précisées en amont.

Le musée reste le seul commanditaire de l'œuvre sonore finale.

## 5. RÈGLEMENT DU PROGRAMME

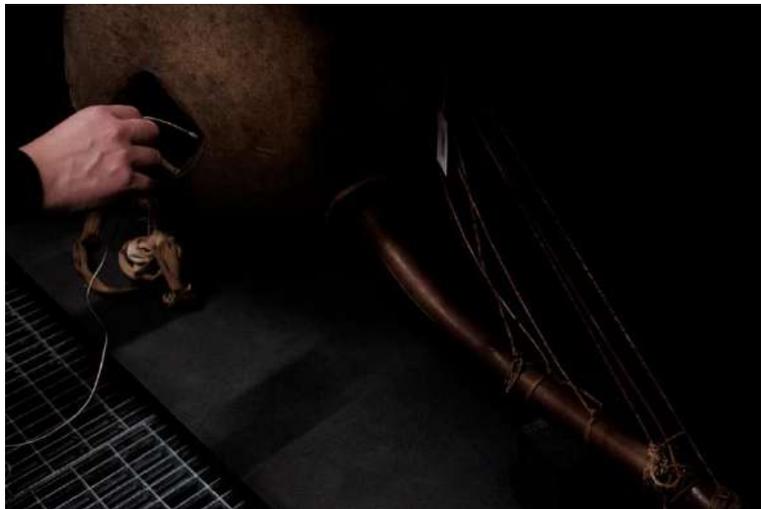
Dans le cadre de son programme d'aide à la création, le musée du quai Branly – Jacques Chirac accorde la somme de 8 000 € nets au lauréat, pour la réalisation de son projet.

### 5.1 Pièces constitutives de l'appel à projets :

Les pièces de l'appel à projets sont disponibles sur le site du musée du quai Branly - Jacques Chirac en français et en anglais :

<https://www.quaibrantly.fr/fr/collections/vie-des-collections/actualites/appele-a-projets-residence-sonore-2023>

- Le présent appel à projets
- Annexe 1 : Description du fonds audiovisuel et sonore du musée
- Annexe 2 : Présentation des espaces du musée
- Annexe 3 : Moyens techniques mis à disposition par Le Fresnoy
- Annexe 4 : Les instruments de musique du musée



Phase d'enregistrement au musée par Youmna Saba, lauréate de la Résidence sonore 2022 – octobre 2022

©Julien Brachammer

### 5.2 Engagements des candidats :

Le candidat sélectionné s'engage à :

- accepter que l'œuvre, issue du projet financé, entre dans les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac (entrée subordonnée à la décision de la Commission des acquisitions du musée) ;

- céder les droits de reproduction et de représentation de son œuvre au musée du quai Branly – Jacques Chirac à titre exclusif et pour le monde entier, pour une durée de deux ans à compter de la remise de l'œuvre à l'issue de la résidence, et à titre non-exclusif par la suite pour la durée légale des droits d'auteur. L'œuvre pourra ainsi être exploitée dans le cadre des activités et missions du musée du quai Branly – Jacques Chirac et de ses partenaires, à titre commercial ou non-commercial ;

- se rendre à Paris et au Fresnoy dans le cadre de la production de son œuvre aux périodes indiquées dans le présent appel à candidatures (la prise en charge des voyages et séjours est assurée par le musée) ;

- au cours du développement et de la production de l'œuvre, ainsi qu'au moment de la remise de l'œuvre et de sa présentation au public : se tenir à la disposition du musée et du Fresnoy pour animer un ou des ateliers, des rencontres ou des visites autour de son œuvre, répondre à des journalistes et à des étudiants...

- contracter une assurance responsabilité civile professionnelle pour les périodes de travail au musée du quai Branly-Jacques Chirac et au Fresnoy

Le dépôt d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve par le candidat de toutes les conditions énoncées dans le règlement.

## **6. CALENDRIER**

Les candidats s'engagent à respecter le calendrier suivant :

- 19 février 2023 au plus tard : remise de la candidature
- 13 avril 2023 : présentation en visio-conférence des projets des lauréats présélectionnés
- Entre le 26 juin et le 21 juillet 2023 : Temps de recherche et de création au musée à Paris et au Fresnoy à Tourcoing (3 semaines maximum en tout)
- Août 2023-février 2024 : Création / production / recherche de droits...
- Entre le 26 février et le 6 mars 2024 : 5 à 7 jours de post-production au Fresnoy
- Du 7 au 15 mars 2024 : montage et installation de l'œuvre au musée du quai Branly
- Mi-mars 2024 : sortie de résidence et présentation de l'œuvre au public

## **7. CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature doivent être composés des éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription rempli et signé par le candidat (en cas de projet déposé par plusieurs personnes, chaque membre du collectif devra remplir un formulaire) ;
- Une note d'intention du candidat exposant son projet (maximum 2 pages dactylographiées, rédigée en français et/ou en anglais) ;
- Une biographie rédigée du candidat retraçant les points essentiels de sa formation, son activité professionnelle, les expositions ou événements auxquels il a participé, ses agents et/ou galeries, ses publications, et mentionnant les bourses ou prix dont il a déjà pu être bénéficiaire (rédigée en français et/ou en anglais) ;
- La photocopie d'un document d'identité du candidat en cours de validité ;
- Un ou des liens renvoyant vers des documents numériques (wetransfer, soundcloud, etc...), et le cas échéant des documents imprimés représentatifs de son œuvre et de ses travaux précédents, et – dans la mesure du possible – de l'œuvre à réaliser dans le cadre de la Résidence.
- Une fiche technique détaillée de l'œuvre proposée, avec :
  - o Un descriptif technique
  - o Des éléments budgétaires permettant d'évaluer les frais de production de l'œuvre
  - o Le nombre et le type de sources sonores ou audiovisuelles préexistantes envisagées, le cas échéant.

**Ces documents ne seront pas retournés au candidat à l'issue de la sélection finale, ils seront détruits, le cas échéant, dans le respect des droits d'auteur.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas soumis à l'avis du comité de sélection.**

Date limite d'envoi des dossiers : **dimanche 19 février 2023 à minuit (heure de Paris)**

Pour les envois par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) :

- Pour tous les dossiers envoyés de l'étranger (poste normale, FedEx ou autres courriers rapides), mentionner clairement sur l'envoi : « Documents, sans valeur commerciale ». Les dossiers reçus ne pourront pas être retournés à l'expéditeur après la sélection.
- Le musée du quai Branly – Jacques Chirac n'acceptera aucun dossier dont les frais de transport n'auraient pas été réglés en amont par son expéditeur.
- L'adresse de réception est la suivante :

**Résidence sonore 2023**

**Musée du quai Branly – Jacques Chirac**

**Direction du développement culturel**

**222, rue de l'Université**

**75343 Paris Cedex 07**

**France**

Pour les envois par voie dématérialisée :

- Aucune pièce jointe excédant 50 Mo ne sera recevable, privilégier les envois par lien téléchargeable
- L'adresse de réception est la suivante : [residencesonore@quaibrantly.fr](mailto:residencesonore@quaibrantly.fr)

CONTACT ET INFORMATIONS :

**residencesonore@quaibrantly.fr**

**www.quaibrantly.fr**